



- 7.13 Le Canada devrait aider les États africains dans le développement de leurs exportations.
- 7.14 Les critères canadiens en matière de préférence commerciale devraient respecter les conventions de l'Organisation internationale du travail.
- 7.15 Le Canada devrait travailler au développement du secteur privé en Afrique et appuyer l'entrepreneuriat.
- 7.16 Le Canada devrait soutenir les efforts visant à permettre aux États africains d'appliquer des politiques commerciales protectionnistes.
- 7.17 Le Canada devrait encourager et appuyer les investissements privés nationaux ainsi que les investissements étrangers en Afrique.
- 7.18 Le Canada devrait se servir des investissements étrangers pour aider à la résolution des conflits; il devrait notamment offrir des incitatifs aux investisseurs qui exerceraient des pressions sur les politiciens capables de maîtriser les facteurs à l'origine du conflit.
- 7.19 Le gouvernement du Canada devrait encourager les petites et moyennes entreprises à investir en Afrique et les aider par le financement de projets. L'institution de financement du développement (IDF) canadienne pourrait jouer un rôle important à cet égard.
- 7.20 Le Canada devrait aider l'Afrique à mettre en place des mécanismes de gestion du flux des investissements étrangers directs.

Environnement

- 8.1 Les projets d'aide canadiens ne devraient pas compromettre la sécurité alimentaire et devraient causer le moins de dommages possibles à l'environnement.
- 8.2 Le Canada devrait appuyer les investissements dans l'agriculture africaine afin que les États africains ne deviennent pas dépendants des importations d'aliments.
- 8.3 Le Canada devrait encourager une agence canadienne ou internationale à mener des études d'impact environnemental et social pour tous les programmes proposés en matière de commerce et d'aide.
- 8.4 Le Canada devrait appuyer les collectifs de gestion environnementale viables et financièrement autonomes.